

Délibération n°B-2022-59 Don de véhicule au CPI Framont

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 16 novembre 2022
Présents : 3 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 3
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT		X
M. Thomas OUDOT		X

<u>Etaient également présents</u>
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre, à neuf heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle "Jules Clerc".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT KANGOO immatriculé BY-090-TV. Le compteur indique 114 000 kms et sa première mise en circulation date du 30 mai 2005.

Par courrier en date du 17 novembre 2022 (joint au présent rapport), monsieur le maire de la commune de Framont a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule léger en remplacement du véhicule actuel du centre.

Ainsi, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration à céder gratuitement, à la commune de Framont le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-090-TV, présentant 114 000 kms au compteur et mis en circulation en 2005, dont il a été procédé à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, à céder gratuitement, à la commune de Framont le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-090-TV, présentant 114 000 kms au compteur et mis en circulation en 2005, dont il a été procédé à la réforme.

Le président du conseil d'administration

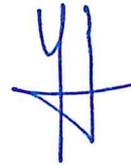
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20221130-B-2022-59-AI

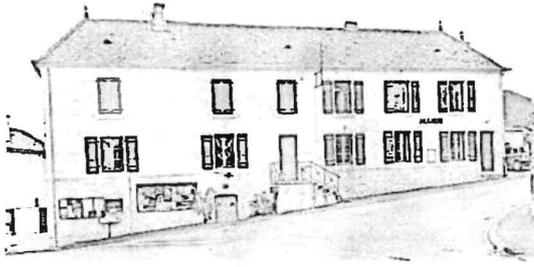
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

Affichage : 08/12/2022



Yves KRATTINGER



SDIS 70
A l'attention de M. le Directeur
4 rue Raymond et Lucie AUBRAC
BP 40005
70001 VESOUL Cedex

Framont, le 17 novembre 2022

MAIRIE de FRAMONT
3 Place de la Mairie
70600 FRAMONT
03 84 32 12 69
mairie.framont@orange.fr

Objet : VL SUAP

M. le Directeur du SDIS 70,

Suite à notre dernière rencontre, le vendredi 30 septembre dernier, lors de l'inauguration de la nouvelle caserne du CPI de Framont, nous avons abordé le sujet d'une voiture légère pour les Secours Urgences à Personne.

De plus, la commune a mis en place une convention avec vos services pour que le CPI de Framont puisse intervenir sur la commune de Montot.

Par ce courrier, je me permets donc de vous solliciter afin de mettre à disposition aux Sapeurs-Pompiers de Framont une VL SUAP à l'occasion de cascades internes des véhicules du SDIS.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Le Maire,
Pascal MARTINET

